

Modalités pratiques d'expédition des clichés de dépistage de la dysplasie coxo-fémorale.

Adresse d'expédition (des clichés et de tout courrier relatif au dépistage) :

Professeur J.P. Genevois - BP 88 - 69751- Charbonnières-les-Bains - Cedex

NB : Aucun envoi ne doit m'être adressé ni déposé à l'Ecole Vétérinaire de Lyon.

Contenant :

Ne pas utiliser de cylindres ou de boîtes en carton, qui s'avèrent très difficiles à manipuler vu le nombre d'envois à traiter. Utiliser de grandes enveloppes, qu'il est possible de renforcer si elles ne le sont pas au départ. Attention, les cylindres et contenants en carton éventuellement employés ne sont JAMAIS retournés : prévoir une enveloppe de réexpédition (éventuellement confectionnées « manuellement » avec du papier Kraft).

Placer dans l'enveloppe :

- La demande de lecture d'un cliché numérisé, ou le cliché argentique de dépistage, vierge de toute annotation préalable, et convenablement identifié : Nom du chien, tatouage ou N° de transpondeur, N° de LOF, race, sexe, date de naissance, Nom du vétérinaire, date de prise de cliché, latéralisation droite-gauche. Ces informations doivent être photographiées au sein de l'émulsion. Tout rajout a posteriori est susceptible d'être contrefait et est donc non conforme. Les radiographies numérisées doivent être téléchargées par le vétérinaire sur le site internet <http://www.myvetsxl.com> ou être imprimées sur support transparent (format 1/1 obligatoire pour les coudes, réduction de 25% tolérée pour les hanches). Les images sur CD Rom ou DVD ne sont pas acceptées).

- une copie du pedigree ou du certificat de naissance. Si le chien n'est pas inscrit au LOF, le préciser SVP;

- l'attestation du vétérinaire certifiant le contrôle du tatouage (ou le N° de puce) et les conditions de réalisation (anesthésie générale, sédation) de la radiographie. Ce document ne doit faire état d'aucun résultat d'analyse du cliché;

- pour les radiographies argentiques ou les radiographies numérisées imprimées sur film transparent, une enveloppe grand format (identique à celle utilisée pour l'envoi), pré-timbrée (2,65 euro) et portant l'adresse de réexpédition du cliché et du résultat (à défaut, joindre 4,65 euros en timbres poste).

Il n'est pas possible, compte tenu des manipulations nécessaires, de recycler l'enveloppe d'expédition initiale. L'absence d'enveloppe de retour va de pair avec la mise en instance de l'envoi correspondant. Toute enveloppe insuffisamment timbrée est réexpédiée sans rectification du timbrage, et fait donc l'objet d'une surtaxe.

- pour les radiographies numériques téléchargées, une enveloppe ordinaire, timbrée à 1 euro, à l'adresse du propriétaire

- un chèque d'honoraires à l'ordre de "Professeur J.P. Genevois" d'un montant de 25 euros par analyse.

- une enveloppe ordinaire, timbrée à 0,66 euro, à l'adresse du responsable du club de race, agréé par ce dernier pour recevoir le double de la feuille de lecture.

Lors de leur réception, les enveloppes contenant les demandes d'analyse ou les clichés à analyser sont traitées dans l'ordre, selon leur date d'expédition (cachet de la poste). Aucun "traitement individuel" et en urgence des clichés (pour cause de saillie, vente, confirmation, exposition, nationale d'élevage etc.) n'est matériellement possible. Aucun résultat n'est transmis par téléphone, fax ou messagerie électronique. Ne pas attendre donc le dernier moment pour faire effectuer, ou pour expédier, une radiographie.

Les délais de réception du résultat sont d'environ **1 mois** à compter de l'arrivée des radiographies à Charbonnières-les-Bains.

Pour me contacter : écrire à l'adresse de Charbonnières-les-Bains. L'absence de secrétariat spécifique à l'activité de lecture des clichés ne me permet malheureusement pas de traiter les appels téléphoniques.

NB : Le dépistage officiel s'effectue après l'âge de 12 mois. Les clichés effectués avant cet âge permettent, dans certains cas, de se prononcer sur l'existence d'une dysplasie coxo-fémorale. Un cliché ne mettant en évidence aucune anomalie chez un jeune animal (moins de 12 mois) ne permet cependant pas d'affirmer que les hanches seront normales à l'âge légal du dépistage. La circulaire FCI du 2 juillet 2007 impose de procéder à une sédation profonde ou à une anesthésie générale pour effectuer un dépistage officiel de la dysplasie coxo-fémorale.